

Nouakchott, le 28 SEP 2008

Récépissé N°883 Portant déclaration d'une Association dénommée :

Fondation des Amis du Lycée Français Theodore Monod

Par le présent document, MOHAMED OULD MAAOUIYA, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, délivre, aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de l'Association citée ci-dessus.

Cette association est régie par la loi n° 64.098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment les lois n° 73.007 du 23 Janvier 1973 et 73.157 du 2 Juillet 1973.

Les services compétents du Ministère ont reçu les pièces suivantes :

- Demande de reconnaissance en date du 18/09/2008
- Procès-verbal de son Assemblée Générale du 18/09/2008
- Son statut ;
- Son règlement Intérieur.

Les responsables de l'Association sont tenus de donner à la déclaration, objet du présent récépissé, la publicité exigée par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, ils feront procéder à son insertion au Journal Officiel conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 64.098 du 9 Juin 1964, régissant les Associations.

Toute modification apportée au statut de l'Association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de (3) trois mois au Ministère de l'Intérieur en application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 64.098 relative aux associations.

Buts de l'Association : Sociaux

Siège: Nouakchott

Durée : Indéterminée

Composition du Bureau exécutif :

Président : Sedena Ould Yahya Ould Abdel Vetah

Secrétaire Général : Abd El Mejid Kamil

Trésorier : Christophe Reilhac

Le Ministre

**Traduction Conforme
Le directeur adjoint**

